



# TENNIS CLUB DES ARQUEBUSIERS

Secrétariat: 142, Val Ste Croix / L-1370 Luxembourg  
Email : [info@tca.lu](mailto:info@tca.lu) – Internet : [www.tca.lu](http://www.tca.lu)

## Assemblée générale ordinaire du 4 décembre 2020 par visioconférence

### **Conseil d'administration :**

**Présents :** MM. SCHNEIDER K., président ; RETTER et LECONTE, vice-présidents; NEY, secrétaire; KRECKE, trésorier ; MM. DE BOURCY, DOCHEN, FONTANAROSA, FORSINGDAL, HORSMANS J., Mme HORSMANS K., MM. SCHAUL, SCHETTLE, SCHNEIDER Ch., Mmes THOLL et ZIMMER, membres;

**Excusés:** M. BECKER, membre, M. NEUMAN, commissaire aux comptes.

**Total présents :** 23 membres et 11 membres par procuration.

---

### **L'Assemblée,**

#### **1) Allocution du président**

entend son président Kik SCHNEIDER souhaitant la bienvenue aux membres présents pour cette assemblée tout à fait inédite ;

que l'exercice auquel on a assisté fut difficile alors qu'on a dû affronter les conséquences d'une fermeture de nos installations en mars, puis une reprise partielle en mai et un déconfinement plus large en été avec pourtant le respect d'un règlement sanitaire pour nos membres ;

l'entend encore remerciant le personnel du club : administratif – l'équipe autour de Claudine SCHAUL qui a su assurer le fonctionnement du club pendant la fermeture et à la reprise ainsi que : les entraîneurs qui tout au long des derniers mois ont fait un merveilleux travail en dépit des conditions difficiles auxquelles ils étaient confrontés ;



## **2) Rapport d'activités du secrétaire**

*Entend ensuite son secrétaire Marc NEY soulignant encore que le fonctionnement normal du club fut perturbé à tous les niveaux par la situation de pandémie :*

*Ainsi au niveau administratif alors que les réunions du conseil d'administration et du comité exécutif ou des autres commissions ne pouvaient se faire que par visioconférence ;*

*Ainsi au niveau du personnel où les entraîneurs de l'école de tennis étaient placés au chômage partiel, le personnel administratif fonctionnant par télétravail ;*

*Ainsi au niveau sportif alors que les Championnats Interclubs et la plupart des tournois furent annulés, la Coupe FLT d'abord reportée puis poursuivie par la suite ;*

## **3) Rapport du trésorier**

*entend ensuite son trésorier Frenz KRECKE en ses explications sur le compte d'exploitation du club, clôturé au 30 septembre de l'année en cours;*

*que malgré les problèmes qu'a connu le club en 2020 ce fut pourtant une assez bonne année sur le plan financier ;*

*puis passe en revue les chiffres-clés du compte d'exploitation en soulignant notamment que les recettes de nos deux halles constituent toujours la pièce maîtresse de nos revenus ; que les recettes des abonnements sur les courts extérieurs ont pu être améliorées suite à l'introduction du système de la balle jaune; que les frais de personnel constituent le plus grand poste de nos dépenses et représentent plus de 70% de nos frais ;*

*que finalement les charges clôturent par un total de 1.153.669,85 € et les produits par un total de 1.222.133,96 soit un résultat positif de 68.464,11 € ;*

*que le bilan clôture en actif à un total de 3.282.023,26 € et en passif à un total de 3.213.559,15 €, soit avec un bénéfice de 68.464,11 € ;*



#### **4) Rapport du commissaire aux comptes**

*prend acte que le commissaire aux comptes Jean NEUMAN a procédé en date du 2 décembre 2020 à la vérification des comptes en concluant de la manière suivante :*

*« ..... Sur base des documents et informations reçus, les comptes annuels du Tennis Club des Arquebusiers arrêtés au 30 septembre 2020 ont été établis suivant les dispositions légales et réglementaires ainsi que les pratiques comptables généralement admises au Luxembourg.*

*Le conseil d'administration du TCA reste responsable de ces comptes annuels qui se composent d'un bilan et d'un compte de profits et pertes.*

*J'ai pu constater que la comptabilisation des écritures a été exécutée par le trésorier en charge de façon absolument claire et précise et que les chiffres comptables sont en concordance avec les pièces justificatives.*

*Les comptes annuels de l'exercice 2019/2020 présentent :*

*Un total de bilan de: 3.282.023,26 € et un résultat de l'exercice de: 68.464,11 €.*

*Je propose à l'Assemblée de donner décharge au trésorier pour son excellent travail ».*

#### **5) Décharge à donner au trésorier**

*Prend acte que les comptes de l'exercice 2019/2020 sont approuvés et que décharge est donnée au trésorier;*

*Prend acte de la démission de son trésorier Frenz KRECKE et le remercie de son travail assidu et compétent au cours des cinq dernières années ;*

#### **6) Décharge à donner au commissaire aux comptes**

*Prend acte que décharge est donnée au commissaire aux comptes ;*



### **7) Décharge à donner aux administrateurs**

*Prend acte que décharge est donnée aux administrateurs ;*

### **8) Désignation d'un nouveau commissaire aux comptes**

*Prend acte de la démission de Jean NEUMAN comme commissaire aux comptes et le remercie des précieux services rendus au TCA depuis son entrée en fonction en décembre 2011 ;*

*Désigne Danièle BERNA comme nouveau commissaire aux comptes ;*

### **9) Budget 2021**

*Entend son président soulignant qu'il est très difficile de présenter un budget avec des chiffres précis alors que la nouvelle saison, ayant mal commencé, risque d'être perturbée par la suite;*

*Qu'ensemble avec le nouveau trésorier on a opté pour un budget conservateur s'alignant fortement sur les chiffres de l'exercice précédent ;*

*Que finalement le budget devrait se clôturer par un léger bénéfice final ;*

### **10) Divers**

*Que suite à la question formulée par un membre entend son président faisant le point sur le projet d'aménagement d'un espace multi-sports le long de la nouvelle halle ;*

*Que les plans sont finalisés et que la Ville de Luxembourg a signalé son accord pour prendre en charge 80% des frais de construction ; qu'on a perdu du temps à cause de la mise en commun de certaines parcelles et par les inconvénients ayant résulté de la pandémie ; que néanmoins les travaux de construction devraient commencer en 2021 ;*



*que personne ne demandant plus la parole l'Assemblée Générale ordinaire est levée.*

*Entend son président déclarant ouverte l'Assemblée Générale Extraordinaire ;*

### **Assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2020**

*Prend acte qu'il est proposé à l'Assemblée Générale extraordinaire de modifier l'article 13 des statuts comme suit : « Les membres sont convoqués à l'Assemblée Générale **par avis postal et/ou par moyen informatique** contenant l'ordre du jour et expédié huit jours au moins avant la date de l'assemblée » ;*

*Prend acte que les deux tiers des membres n'étant pas présents ou représentés les membres sont immédiatement convoqués à une deuxième :*

### **Assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2020**

*Prend acte que l'article 15 des statuts dispose que : « Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, il peut être convoqué une seconde réunion qui pourra délibérer quel que soit le nombre de membres présents » ;*

*Prend acte que la modification de l'article 13 des statuts est adopté par les membres présents et se présente désormais comme suit »: « Les membres sont convoqués à l'Assemblée Générale **par avis postal et/ou par moyen informatique** contenant l'ordre du jour et expédié huit jours au moins avant la date de l'assemblée » ;*

*l'Assemblée Générale est levée vers 19.45 heures.*

*Pour le conseil d'administration,*

***Le Président,  
Kik SCHNEIDER***

***Le secrétaire,  
Marc NEY***